

N° 2025-149

OBJET :

*Construction du local du RPE dans la
Maison de l'intercommunalité et
aménagement d'un parking extérieur
Demande de subvention à l'État et à la
CAF de Haute-Savoie*

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Reymoz, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 8 octobre 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAZ Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....26
pour :.....26
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par M. MUFFAT Jean-François à M. BERGER Jean-François,
- par Mme LEFANT Myriam à ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. TOURNIER Henri-Victor à Mme TRABICHET Yannick.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de construction du local pour le Relais Petite Enfance dans l'enceinte de la Maison de l'intercommunalité et l'aménagement d'un parking extérieur pour un montant prévisionnel de 1 096 550 € HT.

Elle souligne que cette opération est éligible au financement de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026 ainsi qu'au financement de la CAF de Haute-Savoie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- approuve le projet de construction du local du Relais Petite Enfance dans l'enceinte du nouveau siège de la CCHC et l'aménagement d'un parking extérieur pour un montant prévisionnel de 1 096 550 € HT,
- approuve le plan de financement suivant établi sur la base d'une dépense subventionnable plafonnée à 1 000 000 € HT :
 - CAF74 : 172 800 €
 - Etat (DETR 2026) : 400 000 €
 - CCHC : 523 750 €
- sollicite l'État pour le versement d'une aide de 400 000 € au titre de la DETR 2026,
- sollicite la CAF de Haute-Savoie pour le versement d'une aide sur ce projet,
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à ces demandes de financement.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

